

La pertinence du reporting volontaire du capital incorporel des sociétés françaises cotées, avant et après l'adoption des normes IFRS (2005)¹



Marie-Josée Ledoux

Ph.D. (University of Waterloo), CA,
FCMA
Directrice,
Département des sciences comptables
Université du Québec à Montréal
ledoux.marie_josée@uqam.ca



Denis Cormier

Docteur en Sc. Économiques
Appliquées
CA, CMA, FCGA
Titulaire de la Chaire
d'information financière et
organisationnelle
Université du Québec à
Montréal
cormier.denis@uqam.ca

Cette étude vise à apprécier la complémentarité entre les reporting obligatoire et volontaire du capital incorporel pour les marchés boursiers. Les deux propositions de recherche sont : (1) Le reporting web du capital incorporel est-il pertinent pour la valorisation boursière des firmes françaises ? (2) Quelle est l'impact des IFRS en cette matière ? Nos résultats sont les suivants. En référentiel comptable français, le reporting volontaire portant sur l'innovation permet aux investisseurs de mieux valoriser les actifs incorporels alors que le contenu informationnel du reporting du capital humain semble plutôt se substituer à la donnée comptable. Pour la période après 2005, la valorisation boursière des reporting Innovation et Capital humain augmentent alors que le lien entre les reporting volontaire et obligatoire s'estompe.

Mots-clefs : IFRS, actifs incorporels, capital incorporel, reporting volontaire

¹ Cette recherche a bénéficié du soutien financier du Fonds pour l'éducation et la saine gouvernance de l'Autorité des marchés financiers (Québec) et PWC. Les informations, avis et opinions exprimés dans cet article n'engagent que la responsabilité des auteurs. Le contenu de cet article ne reflète pas nécessairement l'avis de l'Autorité et de PWC, les erreurs étant de la responsabilité des auteurs.

***Value Relevance of Voluntary Disclosure about Intangible Capital
pre/post IFRS Adoption: Some French Evidence***

This study aims to assess the complementarity between mandatory and voluntary disclosure about intangible capital for equity markets. The two research proposals are: (1) Is web disclosure on intangible capital relevant for stock market valuation of French firms? (2) What is the impact of IFRS on this matter? Our results are the following. Under French GAAP, voluntary disclosure on innovation enables investors to better assess intangible assets, while the information content of disclosure on human capital rather appears to replace the accounting data. Post IFRS adoption, the stock market valuation of innovation and human capital reporting increase while the relationship between voluntary and mandatory reporting is fading.

Key words: IFRS, intangible assets, intangible capital, voluntary disclosure.

Introduction

La transition vers une économie fondée sur la connaissance augmente le rôle du capital incorporel dans le processus de création de valeur pour la firme (Holland, 2003). En outre, les nouvelles technologies ont apporté de nouvelles pratiques commerciales et modes de production dans lesquels le capital incorporel est en constante croissance (De Montmorillon, 2001). Le capital incorporel repose essentiellement sur la compétence et le génie créateur des ressources humaines de l'entreprise. Les logiciels, les brevets, les marques sont des exemples de capital incorporel.

La valeur d'une entreprise peut difficilement être déterminée sans tenir compte de son capital incorporel. Pourtant, la capacité des systèmes de comptabilité à informer correctement les marchés financiers en matière de capital incorporel est souvent remise en question (Amir et Lev, 1996 ; Lev, 1999). Comme le seul respect des obligations légales liées à l'information financière ne suffit pas à répondre aux besoins des investisseurs, les dirigeants d'entreprises fournissent généralement sur une base volontaire des informations financières et non financières qui vont au-delà des informations statutaires. Les études antérieures montrent un lien entre le reporting volontaire, le coût du capital, le volume de titres traités en bourse, les prévisions des analystes financiers, et la fourchette de prix (voir Healy et Palepu [2001] pour une étude approfondie sur cette question). Les sites web des entreprises, en raison de leur flexibilité, de leur accessibilité et de leur caractère interactif, constituent une plateforme idéale pour le reporting volontaire aux différentes parties prenantes. La pertinence pour la valorisation boursière de l'information fournie sur les sites web a également été démontrée dans les études antérieures (e.g. Ettredge *et al.*, 2002 ; Chang *et al.*, 2008 ; Cormier *et al.*, 2009c).

De récentes études montrent que selon le référentiel comptable international, la valeur comptable des actifs incorporels se rapproche des valeurs boursières en France (Boulerne et Sahut, 2010 ; Lenormand et Touchais, 2009) et au Portugal (Oliveira *et al.*, 2010). Ce résultat tiendrait au fait que les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) sont davantage axées sur la notion de juste valeur (Dumontier et Raffournier, 2005). De plus, les normes IFRS sont généralement plus détaillées que les normes locales qu'elles remplacent. Cela est le cas en France en ce qui concerne la comptabilisation des actifs incorporels. Avant le passage aux normes IFRS en 2005, la comparabilité de l'information comptable sur les actifs incorporels était difficile, étant donné la diversité des choix en matière de comptabilisation et de constatation des investissements incorporels, en particulier entre l'inscription à l'actif et la constatation au compte de résultat (Boulerne et Sahut, 2010).